

DÉPARTEMENT DE LA SOMME**ARRONDISSEMENT D'AMIENS****FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIE DE LA SOMME****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU**

SÉANCE DU 8 JUILLET 2022

DATE DE CONVOCATION : 30/06/2022
DATE D’AFFICHAGE : 11/07/2022
NOMBRE DE MEMBRES : - Inscrits : 18 - Présents : 13 - Absents : 5 - Votants : 13 - Pour : 13 - Contre : 0 - Abstention : 0
OBJET : Voyage d'études à Loos en Gohelle avec visites des démonstrateurs : Baticité, Réhafutur et Lumiwatt en collaboration avec le CAUE de la Somme

L’an deux mille vingt-deux, le vendredi 8 juillet 2022 à 9 heures 30, le Bureau de la Fédération Départementale d’Energie de la Somme, légalement convoqué s’est réuni dans les locaux de la FDE 80, 3 rue César Cascabel, Pôle Jules Verne 2 à BOVES, sous la présidence de M. Franck BEAUVARLET.

Etaient présents : 13 membres sur 18 convoqués, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents et excusés : 5 membres.

Monsieur Daniel CARON a été nommé secrétaire de séance.

La séance étant ouverte, Monsieur le Président expose qu’un voyage d’études est organisé le 7 octobre 2022 à Loos en Gohelle pour la visite des démonstrateurs BâtiCité, Réhafutur (la Maison de l’ingénieur) et Lumiwatt par le CAUE de la Somme en partenariat avec la FDE80. Ce séminaire sera proposé à 55 participants, à destination des élus et techniciens des collectivités de la Somme et animé par le CD2E.

Le voyage d’étude s’inscrit dans le prolongement du séminaire Imaginons Demain organisé par le CAUE au mois de novembre 2021 et dans le cadre du Conseil en énergie partagé proposé par la FDE aux collectivités adhérentes.

La matinée sera consacrée à la visite des 3 démonstrateurs dédiés aux bâtiments durables et au solaire photovoltaïque. La conférence de l’après midi sera placée sur le thème suivant : « Favoriser la réalisation de bâtiments écologiques grâce à la commande publique », en axant l’exposé sur les enjeux liés au Décret Eco énergie Tertiaire, la « Clause Verte » (clausiers, cahier des charges), l’insertion des éco-matériaux, et la nécessité d’impliquer les citoyens au bénéfice de la qualité du projet (intégration à son environnement, aspect architectural, fonctionnement, usages, évolutions...).

Le budget consacré à cette journée d’études par le CAUE est de 5 966 €. Une contribution de la FDE80 à hauteur de 1 500 € permettrait de soutenir le projet. Un bus sera loué à cet effet, afin de limiter l’impact environnemental.

.../...

.../...

OBJET :

**Voyage d'études
à Loos en Gohelle avec
visites des démonstrateurs :
Baticité, Réhafutur et
Lumiwatt
en collaboration avec le
CAUE de la Somme**

Il est proposé au Bureau de la Fédération :

- d'approuver l'organisation de ce voyage d'études en collaboration avec le CAUE,
- de contribuer à hauteur de 1 500 € au budget de cet événement.
- d'approuver la convention financière avec le CAUE,

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Fédération :

- d'approuver l'organisation de ce voyage d'études en collaboration avec le CAUE,
- de contribuer à hauteur de 1 500 € au budget de cet événement.
- d'approuver la convention financière avec le CAUE,

Fait et délibéré en séance
les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme

Le Président,

Franck BEAUVARLET



**Convention de partenariat
entre
la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme (FDE80)
et
le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la
Somme (CAUE 80)
Pour l'organisation d'un voyage d'étude « Démonstrateur de la
conduite du changement vers une ville durable »
à LOOS EN GOHELLE**

Entre

**La Fédération Départementale d'Énergie de la Somme, Territoire d'Énergie Somme, dont le siège est situé 3 rue César Cascabel à BOVES (80440), représentée par son Président, Monsieur Franck BEAUVARLET, dûment habilité à signer la présente convention par délibération du bureau de la Fédération en date du 8 juillet 2022,
Ci-après dénommée « la FDE 80 »,**

d'une part,

Et

**le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Somme (CAUE 80) dont le siège est situé 35 Mail Albert 1^{er} à AMIENS (80000), représenté par sa Présidente, Madame Isabelle de WAZIERS, dûment habilitée à signer la présente convention,
Ci-après dénommé « le CAUE 80 »,**

d'autre part,

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

Préambule

Le voyage d'étude s'inscrit dans le prolongement du séminaire **#ImaginonsDemain** organisé par le CAUE 80 au mois de novembre 2021. Soucieux d'inscrire ce voyage dans une logique d'efficacité au regard des problématiques liées à la transition écologique, le CAUE 80 a souhaité s'appuyer sur un partenaire opérationnel tel que la FDE 80.

La FDE80 a répondu favorablement à cette sollicitation car elle s'inscrit dans le cadre du Conseil en Energie Partagé qu'elle propose à ses collectivités adhérentes.

Le CAUE 80 et FDE80 sont puissances invitantes au voyage d'étude même si le CAUE 80 est reconnu en tant qu'initiateur et organisateur principal de la journée.

ARTICLE 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités techniques et financières du partenariat pour l'organisation du voyage d'étude.

ARTICLE 2 : Objectifs partagés et répartition des invitations

Au vu des compétences exercées par le CAUE 80 et la FDE80, l'objectif poursuivi est de sensibiliser les communes et structures intercommunales à inclure dans leurs appels d'offres des clauses favorables à la transition écologique.

Pour cela les publics visés sont :

- *Les personnes amenées à rédiger les marchés*
- *Les élus en charge des services amenés à rédiger ces marchés*
- *Les élus en charge de la Transition Ecologique et Energétique*

Le projet ne prévoyant qu'un seul car de tourisme, il est prévu de limiter le nombre de personnes à 50, ce qui est bien inférieur au nombre d'adhérents des deux structures.

Il est donc convenu de cibler selon les critères ci-dessous quelques invitations et de constituer une liste d'attente pour les places restantes disponibles après retour de ces premières invitations.

Il est prévu de se maintenir sur un chiffre de 2 personnes maximum pour chacune des 13 à 15 EPCI en comptant une jauge maximum de 20 personnes (directeurs généraux des services et élus).

ARTICLE 2 : Modalités techniques et programme

Le voyage d'études est programmé le 7 Octobre 2022 avec un départ d'Amiens (parking Mégacité) à 8h00 (RDV à 7h45).

La matinée sera consacrée à la visite des 3 démonstrateurs dédiés aux bâtiments durables et au solaire photovoltaïque :

- BATICITE (Site de démonstration d'écomatériaux locaux)
- LUMIWATT (site de démonstration de panneaux solaires thermiques et photovoltaïques)
- REHAFUTUR (la maison de l'ingénieur)

La conférence de l'après midi sera placée sur le thème suivant : « Favoriser la réalisation de bâtiments écologiques grâce à la commande publique », en axant l'exposé sur les enjeux liés au Décret Eco énergie Tertiaire, la « Clause Verte » (clausiers, cahier des charges), l'insertion des éco-matériaux, et la nécessité d'impliquer les citoyens au bénéfice de la qualité du projet (intégration à son environnement, aspect architectural, fonctionnement, usages, évolutions...).

Le retour est programmé avec un départ prévisionnel de LOOS EN GOHELLE à partir de 16h30

Les visites, le repas pris en commun le midi, la participation aux conférences et le transport par car de tourisme sont prévus dans les contributions financières incluses à l'article 3 de la présente convention..

ARTICLE 3 : Modalités financières

Les contributions financières sont fixées d'un commun accord avec la répartition suivante :

- Contribution du CAUE 80 : 5 966,00 €
- Contribution de la FDE80 : 1 500,00 €

La FDE80 versera sa contribution au CAUE 80, en une fois après la signature de la présente convention par les deux signataires et sur la base de l'émission d'un titre de paiement émis par le CAUE 80.

ARTICLE 4 : Communication

La FDE80 et le CAUE 80 s'engagent à valoriser ce partenariat, à se concerter sur la communication et à apposer les logos des deux structures sur l'invitation et les publications dédiées ou faisant suite à cette journée d'étude afin de poursuivre la sensibilisation des élus et techniciens des collectivités à la transition énergétique et écologique.

ARTICLE 5 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour l'organisation, la mise en œuvre et la communication autour du voyage d'étude, elle prendra fin à l'issue de cette démarche de sensibilisation

A _____, le

La Présidente du Conseil d'Architecture,
d'Urbanisme et de l'Environnement de la Somme

Isabelle de Waziers

Le Président de la Fédération
Départementale d'énergie de la Somme,

Franck Beauvarlet